

Etaient présents : M. Joel NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs, Evelyne GAUTIER, Florence DEPUICHAFFRAY, Françoise BOISSÉ, Denis LAUBERT, Julien PALIN, Maud LAMBERT, Michel PERDEREAU, Mary VOISIN, Jacky CORMIER, Jacqueline ESTIVAL, Laurence DANTAN, Philippe DÉsirÉ, Sylvie PITOU, Mathieu REDOUIN, Alain RICHET, Laurent BRUERE, Romain BARRAULT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Florence GAUTIER, Charlotte LOISEAU, Nelly GUILLABEAU, Joseph D'ORSO, Didier BUTTIEU.

Madame Mary Voisin a été élue secrétaire.

En début de séance, le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 7 Décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2024 - 1 : Assujettissement à la TVA du budget lotissement

Depuis 2010, l'assujettissement à la TVA est obligatoire pour les budgets lotissement.

Le budget Lotissement Guinguette 4, créé en 2017, est donc assujetti. La vente se fait avec une application de la Tva

Le budget Lotissement, qui a été créé lors de la 1^{ère} tranche du lotissement de la Guinguette, n'est pas assujetti à la Tva **puisque'il est antérieur à 2010.**

Nous devons donc assujettir le budget du lotissement à la TVA pour pouvoir faire la régularisation et reverser la TVA collectée sur la vente.

Le prix de vente du terrain section AH N° 161 situé au n° 2 Rue des Myosotis, cédé à Mr Messaoudi a été fixé à 35 000 €, soit 29 166,67 € HT, et 5 833,33 € de TVA.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n°2024 – 2 : Maison de santé. Réajustement des comptes des charges mensuelles

Depuis l'ouverture de la maison de santé, chaque professionnel de santé participe au remboursement des charges de fonctionnement des parties communes. Certains professionnels bénéficient, à leur demande, de l'intervention de l'agent technique pour l'entretien de leur cabinet moyennant le remboursement des frais de personnel.

Un acompte mensuel est demandé de janvier à novembre et le solde est demandé en décembre après la répartition des charges de l'année en cours. Au vu des augmentations des charges, il est proposé de réajuster les acomptes.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n° 2024 – 3 : Association foncière des communes déléguées de Baigneaux, Beauvilliers et Ste Gemmes

Les associations foncières de Baigneaux, Beauvilliers et Ste Gemmes n'ont plus personne pour assurer le secrétariat.

Il est proposé

- Que le travail administratif soit réalisé par le personnel de la commune à Oucques
- De passer une convention entre les AF et la commune
- De demander une participation financière annuelle de 260 € par AF

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n°2024 – 4 : Travaux route de Fréteval

Dans le cadre des travaux d'aménagement sécuritaire de la route de Fréteval, le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police. L'estimation des travaux est de 47 000 € HT.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n° 2024 – 5 : Vidéoprotection - installation de caméra sur le secteur du Collège

La Préfecture et le département proposent de renforcer la vidéo Protection dans les secteurs des collèges du Loir et Cher.

Nous avons reçu le devis de la société SRTC pour l'installation de 5 caméras permettant un système complet de vidéoprotection sur le collège Lavoisier ainsi que le renforcement du serveur.

Le coût de cette nouvelle installation est de 27 894 € HT financée à 40 % par la préfecture et 40 % par le département soit un reste à charge de 5 578.80 € HT.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n° 2024 – 6 : Création d'un emploi d'Agent de Maitrise

Notre responsable du service technique, Mr Esteban Bouhours a réussi son concours d'agent de maitrise, le conseil municipal décide la création d'un poste d'agent de maitrise catégorie C , pour le nommer à compter du 1^{er} Avril 2024.

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n ° 2024 – 7 : Création d'un poste d'adjoint technique

Pour compléter l'équipe technique, il est proposé de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, poste qui sera plus spécialement axé sur l'entretien des locaux (salle polyvalente, gymnase, dojo, vestiaires foot, tennis...)

Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération n° 2024 – 8 : Dispositif signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes : convention avec le centre de gestion

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a introduit l'obligation pour tous les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Les collectivités peuvent déléguer sa mise en œuvre au centre de gestion.

Le conseil municipal décide de donner délégation au centre de gestion pour un cout de 180 euros par an.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2024 – 9 : Mise à disposition d'un emplacement pour la construction du Gymnase

La construction du gymnase par le Syvose se fera sur un terrain appartenant à la commune.

La Banque des Territoires sollicite un engagement de la commune acceptant la mise à disposition des parcelles à destination de la construction du gymnase au Syvose, au minimum, sur la durée de remboursement des emprunts afférent à cette opération.

Cette construction concerne différentes parcelles composant l'ensemble du complexe sportif, il est donc proposé de valider cette mise à disposition.

Le conseil municipal valide la mise à disposition du terrain au syvose

Vote à l'unanimité

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 21 Mars 2024



Le Maire,

J. NAUDIN